
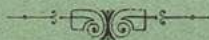


BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES
PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC



SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée générale, page 1. — Séance du Comité du 10 Mars 1912, page 1. — Réunion des Spécialistes, page 2. — Pour les élèves de la division B, page 12.



Adresser les Communications
à M. SAINTE-LAGÜE
3, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).

ADRESSES DES MEMBRES DU BUREAU

- Président* : MM. GRÉVY, 71, rue Claude-Bernard, Paris-V°
- Vice-Présidents* : BONIN, 28, rue Voltaire, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
M^{me} SALOMON, 183 bis, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris-IX°.
- Secrétaires* : MM. SAINTE-LAGÜE, 3, boulevard Jeanne-d'Arc, Douai (Nord).
WEILL, 6, rue Leclerc, Paris-XIV°.
- Trésorier* : SERRIER, 21, rue Taine, Paris-XII°
-

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES
PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Assemblée Générale

L'Assemblée générale des membres de l'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement secondaire public, aura lieu le *Dimanche 14 Avril*, à 9 heures du matin, au Musée Pédagogique, 41, rue Gay-Lussac.

Ordre du Jour :

- 1^o Réponses au questionnaire concernant la revision des programmes de l'Enseignement secondaire ; en particulier, étude des programmes de dessin géométrique ;
 - 2^o Suppression de la question de cours au baccalauréat ; son remplacement par des problèmes très faciles, applications directes du cours ;
 - 3^o Modifications à apporter aux statuts : Election du Comité pour quatre années ; son renouvellement par quart ; les membres sortants n'étant pas immédiatement rééligibles ;
 - 4^o Election du Comité.
-

Séance du Comité du 10 Mars 1912

Le Comité, réuni en séance le 10 Mars au lycée Louis-le-Grand, sous la présidence de M. Grévy, prend connaissance de trois réponses au questionnaire adressé en Décembre aux membres de l'Association ; ces

réponses émanent de M^{me} BAUDEUF, de M. GOSSE, au nom du groupe de Bordeaux et des professeurs du collège de Thiers, MM. DARTEYRE et LANGLAIS.

Le Comité décide de publier le compte-rendu, rédigé par M. GROS, des séances tenues par les représentants des divers ordres d'enseignements en vue de réaliser une simplification du plan d'études de l'enseignement secondaire.

Le Comité, estimant qu'il est désirable que les membres qui en font partie ne soient pas indéfiniment réélus et que l'accès du Comité soit facilité à nos jeunes collègues, décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale une modification aux statuts assurant automatiquement le renouvellement du Comité.

Tenant compte de l'état de choses actuel, et craignant qu'une élection non préparée aboutisse à un éparpillement des voix, le Comité adopte la proposition de M. Grévy d'indiquer, en vue du remplacement de MM. Huard et Montel, non rééligibles, les noms de quatre membres de l'Association, qui ont accepté d'être candidats ; ce sont, par ordre alphabétique :

MM. BIOCHE (Louis-le-Grand)
DUBESSET (Janson-de-Sailly)
DURAND (Saint-Louis)
GROS (Condorcet).

Réunions des Spécialistes

I. (14 janvier 1912)

Les présidents ou membres des Bureaux des Associations de professeurs se sont réunis au lycée Louis-le-Grand sous la présidence de M. Fedel, assisté de M. Gros, secrétaire.

Étaient présents : MM. Grévy (Mathématiques), Wallon (Physique), Moniot et Morizet (Histoire), Bernès et Labouesse (Lettres et Grammaire), Feignoux et Roudil (Langues vivantes), Meyer (Dessin).

M. Fedel ouvre la séance à 9 heures 1/2 et rappelle que l'ordre du jour porte l'étude du projet présenté par M. Grévy, au nom de l'Association des professeurs de Mathématiques.

M. Grévy expose le projet. Avant tout, dit-il, on doit s'entendre sur le nombre d'heures de travail (classe et étude) que l'on peut raisonnablement demander à un élève de moyenne force ; on peut, si l'on veut, compter le jeudi matin, mais le dimanche et le jeudi après-midi doivent être laissés à la disposition de la famille pour

être consacrés à des lectures, des exercices physiques, etc. La gymnastique ne doit pas entrer en compte dans le total considéré qui ne doit comprendre que les heures exigées par les autres enseignements.

M. *Grévy* propose les nombres suivants, adoptés par l'Association des mathématiciens :

En 6° et 5° :	35 heures par semaine		
» 4° et 3° :	40	»	»
» 2° et 1° :	45	»	»
En Math. et Philos. :	50	»	»

M. *Fedel* rappelle que le nombre de 40 heures pour les 6° et 5° n'avait pas paru excessif dans la dernière réunion. D'un autre côté, M. *Bernès* fait remarquer que la 1^{re} est une classe à examen et que les élèves de cette classe peuvent fournir un plus grand effort.

Après discussion, l'Assemblée adopte provisoirement l'échelle suivante :

En 6° et 5°	:	40 heures par semaine		
» 4°	:	42	»	»
» 3°	:	44	»	»
» 2°	:	46	»	»
» 1 ^{re} , Math. et Philos.	:	50	»	»

M. *Grévy* continue l'exposé du projet en prenant pour base l'horaire tel qu'il est déterminé par les programmes actuels. Chaque spécialité indiquera le nombre d'heures d'étude correspondant au nombre d'heures de classe. En faisant l'addition des heures de classe et d'étude on pourra voir s'il y a lieu de faire des réductions.

M. *Feignoux*, qui n'assistait pas à la dernière réunion, déclare qu'il n'a reçu aucun mandat de sa Société pour répondre à cette question ; il ne peut que communiquer la décision de la Société au sujet des modifications de programmes :

« L'Association des professeurs de langues vivantes est d'avis :

« Que le surmenage provient non des horaires chargés, mais du travail excessif imposé aux élèves en dehors des heures de classe ;

« Que la réduction ne doit porter : 1) dans le 1^{er} cycle que sur le travail extra-scolaire ; 2) dans le 2^e cycle que sur les programmes. »

M. *Morizet* parle dans le même sens et résume à nouveau l'ordre du jour voté par la Société des historiens et dont il a donné lecture dans la précédente séance. Il déclare qu'il est venu pour montrer que les membres de sa Société désirent s'entendre avec leurs collègues, mais qu'il n'a pas, lui non plus, de mandat lui permettant de répondre à la question posée.

M. *Fedel* fait observer que les décisions prises ne lient personne, qu'elles constituent seulement un essai de conciliation destiné à être

proposé à l'étude des Sociétés de spécialistes dont le droit de décision et de modification reste entier.

M. Grévy pense que l'entente est le seul moyen que nous ayons pour empêcher l'Administration de profiter de nos divisions et de triompher de notre impuissance à nous mettre d'accord.

Avant de faire la répartition du travail dans chaque classe, l'Assemblée est d'avis que chez les jeunes enfants les heures de classe doivent être plus nombreuses que les heures d'étude, et que le contraire doit se présenter chez les enfants d'un âge avancé.

D'après les programmes de la classe et les indications recueillies, l'Assemblée établit les tableaux suivants :

Premier cycle

CLASSE DE 6°

	<i>Division A</i>		<i>Division B</i>	
	Classe	Etude	Classe	Etude
Français.....	3	3	5	5
Latin.....	7	7	»	»
Ecriture.....	»	»	1	0
Langues vivantes.....	5	2	5	2
Histoire et Géographie.....	3	2	3	2
Calcul.....	2	2	4	3
Sciences naturelles.....	1	1	2	1
Dessin.....	2	0	2	0
	23	17	22	13
	40		35	

L'Assemblée constate qu'aucune surcharge n'existe en 6° A et que la 6° B, loin d'être surchargée, est au contraire peu remplie ; c'est l'opinion de tous ceux qui surveillent le travail des élèves de cette classe. On a voulu supprimer le latin et l'on n'a rien mis à la place. Pour que le nombre d'heures ne soit pas trop faible on a placé 1 heure d'écriture (comme si les élèves de 6° B écrivaient plus mal que ceux de 6° A 1) ; puis, pour le même programme de Sciences naturelles, on a mis 2 heures en 6° B au lieu de 1 heure en 6° A.

L'Assemblée estime que tout professeur qui exige des devoirs bien soignés et bien écrits fait plus pour l'écriture que le professeur spécial qui ne voit l'élève qu'une fois par semaine ; elle propose la suppression de l'heure d'écriture en 6° B. Elle demande le même nombre d'heures de Sciences naturelles en 6° A et 6° B si le programme est le même ou l'horaire actuel avec des programmes différents. Enfin l'Assemblée est unanime à reconnaître que les élèves de 6° B doivent avoir un plus grand nombre d'heures de français et elle propose une augmentation de 2 heures. Les élèves de 6° B auraient ainsi 23 heures de classe et 15 heures d'étude, en tout 38 heures de travail.

CLASSE DE 5°

Même répartition qu'en 6° A et 6° B ; même modification qu'en 6° B (suppression de 1 heure d'écriture et augmentation de 2 heures en français).

CLASSE DE 4°

	Division A				Division B	
	(Avec Grec)		(Sans Grec)		Classe	Etude
	Classe	Etude	Classe	Etude		
Morale.....	1	1	1	1	1	1
Français.....	3	3	3	3	5	5
Latin.....	6	6	6	6	»	»
Grec.....	3	2	»	»	»	»
Langues vivantes.....	3	2	5	4	5	4
Histoire et Géographie.....	3	2	3	2	3	2
Mathématiques.....	2	2	2	2	5	4
Physique et Chimie.....	»	»	»	»	2	1
Sciences naturelles.....	1	1	1	1	»	»
Dessin.....	1	0	2	0	2	0
	<u>23</u>	<u>19</u>	<u>23</u>	<u>19</u>	<u>23</u>	<u>17</u>
	42		42		40	

M. Labouesse croit être l'interprète de ses collègues en disant que le nombre d'heures consacrées au grec pourrait être augmenté d'une heure dans cette classe et diminué d'autant dans le 2° cycle. De plus; les professeurs de grammaire et les professeurs de philosophie sont d'accord pour reconnaître que l'heure de morale doit être supprimée en tant qu'enseignement distinct et dogmatique et que les faits moraux seraient mis en évidence par le professeur de français. Enfin, il pense qu'il y aurait avantage à unifier les heures de langues vivantes puisque les élèves suivent le même cours : tous auraient 4 heures obligatoires.

Des renseignements complémentaires sur cette question seront présentés à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

II. (21 janvier 1912)

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Fedel, assisté de M. Gros.

Etaient présents : MM. Grévy et Huard (Mathématiques), Wallon (Physique), Péchoutre et Pizon (Sciences naturelles), Drouin et Parodi (Philosophie), Morizet (Histoire), Bernès et Labouesse (Lettres et Grammaire), Feignoux (Langues vivantes), Meyer (Dessin).

En ce qui concerne l'enseignement des Sciences naturelles en

6° A et 6° B, M. Pizon désire que les 2 heures de 6° B soient conservées, M. Péchoutre accepterait les conclusions indiquées dans la précédente réunion.

M. Labouesse demande que les heures accordées au français, au latin et au grec dans chaque classe soient réunies et que le total seul figure dans l'horaire. Le professeur resterait libre de la répartition de son service en tenant compte des besoins de ses élèves.

M. Feignoux dit que les professeurs de langues vivantes demandent le statu quo dans le 1^{er} cycle et que la majorité n'accepte pas l'unification des heures de langues vivantes en 4° A¹ (avec grec) et 4° A² (sans grec).

Une seule modification est apportée au tableau de la classe de 4° : la morale est supprimée en tant qu'enseignement distinct. L'heure de morale est attribuée au grec en 4° A¹ (4 heures au lieu de 3 heures) et au français en 4° B (6 heures au lieu de 5 heures) ; elle n'est attribuée à aucun enseignement en 4° A².

CLASSE DE 3°

	Division A				Division B		
	(Avec Grec)		(Sans Grec)		Classe	Etude	
	Classe	Etude	Classe	Etude			
Français et Morale.....	4	} 15	4	} 12	5	7	
Latin.....	6		6		»	»	»
Grec.....	4		»		»	»	»
Langues vivantes.....	3	2	5	4	5	4	
Histoire et Géographie.....	3	2	3	2	3	2	
Mathématiques et dessin géométrique.....	3	3	3	3	5	4	
Physique et Chimie.....	»	»	»	»	2	1	
Sciences naturelles.....	»	»	»	»	1	1	
Dessin.....	1	0	2	0	2	0	
Comptabilité (facultatif)....	»	»	»	»	1	0	
	<u>24</u>	<u>22</u>	<u>23</u>	<u>21</u>	<u>24</u>	<u>19</u>	
	46		44		43		

La modification adoptée pour la classe de 4° a été faite dans le tableau précédent : la morale est supprimée, le grec est augmenté d'une heure, ainsi que le français en 3° B.

L'Assemblée reconnaît que l'horaire actuel dans les classes de 4° A² et 4° B, ainsi que dans les classes de 3° A² et 3° B ne dépasse pas les nombres 42 et 44 qui avaient été admis pour ces classes. On peut croire que les élèves de 3° A¹ qui font du grec sont de bons élèves pouvant fournir un léger effort supplémentaire et par suite qu'il n'y a pas lieu de chercher une réduction d'horaire dans cette classe.

Second cycle

CLASSE DE 2^e

	Section A		Section B		Section C		Section D	
	Classe	Etude	Classe	Etude	Classe	Etude	Classe	Etude
Français.....	4	} 16	4	} 12	4	} 12	4	6
Latin.....	4		4		4		»	»
Grec.....	4		»		»		»	»
Histoire et Géog.....	5	4	5	4	3	3	3	3
Langues vivantes....	2	2	3	3	2	2	3	3
			4	2			4	2
Mathématiques.....	2	2	2	2	5	5	5	5
Physique et Chimie..	»	»	»	»	3	3	3	3
Exercices de sciences	»	»	»	»	2	0	2	0
Dessin géométrique..	»	»	»	»	2	0	2	0
Dessin.....	2	0	2	0	2	0	2	0
	<u>23</u>	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>23</u>	<u>27</u>	<u>25</u>	<u>28</u>	<u>22</u>
	47		47		52		50	

Section A. — La réduction de 1 heure de grec a été faite sur les programmes actuels comme compensation de l'heure ajoutée en 4^e A1.

Section B. — Aucune modification n'est demandée pour cette classe.

Section C. — Classe trop chargée puisque le total 52 dépasse sensiblement le nombre 46 qui avait été admis pour cette classe. Comment alléger le travail des élèves ?

Les physiiciens admettraient une réduction de 1/2 heure de classe et de 1/2 heure d'étude. — Les mathématiciens accepteraient une égale réduction si d'autres enseignements voulaient bien faire des concessions. — Les historiens pourraient diminuer le travail en étude, mais sans modifier l'horaire de la classe. — Les réductions sont insuffisantes.

Une longue discussion s'engage sur le caractère de l'enseignement dans la section C, enseignement aussi littéraire que scientifique, trop littéraire pour quelques personnes, trop scientifique pour d'autres.

M. Gros demande s'il ne serait pas possible de donner à la section C un caractère scientifique nettement caractérisé, et par suite s'il ne serait pas bon de demander moins de latin aux élèves de C qu'aux élèves des sections A et B ? Au baccalauréat, la version latine présenterait moins de difficulté que celle qui serait donnée aux élèves des 2 sections littéraires.

En l'absence de M. Bernès, M. Labouesse ne croit pas pouvoir accepter la réduction de l'horaire du latin dans cette classe ; toutefois, il pense que la question a besoin d'être étudiée et qu'elle pourrait être reprise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

III. (11 février 1912)

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. *Fedel*, assisté de MM. *Gros*, *Navarre* et *Steck*.

Étaient présents : MM. *Grévy* (Mathématiques), *Wallon* (Physique), *Roustan* (Philosophie), *Moniot* et *Morizet* (Histoire), *Bernès* et *Labouesse* (Lettres et Grammaire), *Feignoux* et *Roudil* (Langues vivantes), *Meyer* (Dessin).

Section C (suite). — A la question posée par M. *Gros* à la fin de la dernière réunion, M. *Bernès* répond qu'il consentirait fort bien à ce que la section de sciences fût organisée à la sortie de la classe de 3^e A ainsi que cela avait lieu avant la réforme de 1892. Mais, étant donné qu'il ne s'agit actuellement que de faire quelques retouches à la réforme de 1902, il faut se placer au point de vue même de ceux qui ont fait cette dernière réforme. Or les auteurs de la réforme de 1902 avaient pensé que les élèves sortant de 3^e A et qui voudraient faire des sciences entreraient dans la section D ; en créant la section C, ils n'avaient pas voulu y affaiblir l'enseignement littéraire ; les classes C devaient être des classes de lettres avec un enseignement complémentaire des sciences.

M. *Grévy* répond que les élèves de D ne font pas plus de sciences que les élèves de C, puisque les programmes et les horaires sont les mêmes dans les 2 sections ; on peut donc penser que les auteurs de la réforme de 1902 savaient fort bien qu'en créant la section C, ils en faisaient une section scientifique.

M. *Bernès* dit que les instructions de 1902 permettaient au moins de faire croire aux parents que la section C était une section littéraire. D'ailleurs le baccalauréat latin-sciences est resté dans les attributions de la Faculté des Lettres, alors que le baccalauréat sciences-langues a été donné à la Faculté des Sciences.

M. *Wallon* constate qu'il ne faut pas invoquer seulement les idées des réformateurs, mais qu'il faut aussi tenir compte des faits. Or la section C a réussi ; pour lui, elle est la mieux organisée parce qu'elle établit un juste équilibre entre toutes les facultés de l'enfant ; de plus elle réserve l'avenir en laissant plus de facilité pour le choix d'une carrière. Il serait heureux que de part et d'autre on consentît de petits sacrifices pour maintenir cet équilibre.

M. *Gros* pense qu'il ne faut pas trop s'attacher à la conception des auteurs de la réforme, car ils se sont trompés sur l'avenir de cette section C ; par contre, on doit tenir compte des faits et, tout en conservant l'équilibre dont parle M. *Wallon*, on ne doit pas imposer aux élèves un travail trop considérable.

M. *Fedel* a fait ces classes et ne croit pas à la surcharge des élèves ; il y a des abus dans certains lycées, dans l'enseignement du dessin graphique particulièrement.

M. *Meyer* déclare que les exercices de dessin graphique ne doivent se faire qu'en classe.

M. *Moniot* rappelle qu'à la dernière session du Conseil Supérieur, il a soulevé la question du travail supplémentaire que certains pro-

fesseurs de dessin graphique imposent aux élèves ; il a été appuyé par M. Carvalho, directeur de l'École Polytechnique. M. Poincaré a promis de faire appliquer les règlements actuels.

M. Gros reprend sa proposition et demande que la section C soit la section scientifique pour les élèves venant de la division A du 1^{er} cycle.

M. Bernès remarque que l'idée de M. Gros tendrait à modifier profondément l'économie de la réforme de 1902. En 1852, on avait créé deux divisions, équivalentes au point de vue littéraire, mais dans une seulement on faisait des sciences ; les résultats furent mauvais et on y renonça en 1865. Si l'on augmentait la part des sciences en A, les élèves qui veulent faire des lettres abandonneraient la section C et retourneraient dans la section A.

M. Moniot fait remarquer que l'enseignement littéraire a fait déjà dans les classes de C un très gros sacrifice en acceptant la suppression de l'histoire ancienne ; cet enseignement retombe en partie sur le professeur de latin.

M. Navarre trouve que la discussion, en se prolongeant, porte à faux. En fait, tout le monde est d'accord pour constater que les classes de C sont celles qui donnent les meilleurs résultats. Si la réforme de 1902 prête à de nombreuses critiques, ce n'est pas sur le point où elle réussit le mieux qu'il faut la modifier profondément. Etant donné le travail nécessité par la version latine, le thème latin, les explications d'auteurs, les compléments d'histoire ancienne, que le professeur doit donner, les 4 heures de latin sont nécessaires. Supprimer une heure serait un trompe-l'œil et une faute.

M. Fedel ajoute que les 8 heures de lettres dans cette classe ne représentent guère que 10 heures d'étude. En ne donnant que des versions latines de longueur raisonnable, un devoir de français ou un thème latin par semaine, on peut éviter une surcharge réelle. Mais il n'est pas possible d'aller au-delà.

M. Grévy regrette qu'on n'ait pas pu se mettre d'accord sur des allègements possibles ; il craint que l'Administration ne procède, sans nous, à des réductions d'horaires.

M. Moniot a l'impression que l'Administration ne songe plus à procéder à cette réduction.

Section D. — La surcharge est analogue à celle de la section C.

M. Gros proposerait la suppression de la 2^e langue que les élèves ne peuvent apprendre que très imparfaitement en 2 ans.

M. Feignoux ne peut accepter un amoindrissement de l'enseignement des langues vivantes : la section D est une section de sciences et langues vivantes.

M. Gros fait alors une autre proposition dont on trouvera le développement dans la Partie non officielle. La réforme de 1902 a été faite pour permettre aux élèves de choisir au gré de leurs facultés entre différentes matières ; les élèves de la division B du 1^{er} cycle sont les seuls qui ne peuvent exercer ce choix puisqu'on ne leur offre que la section D. Mais M. Gros ne croit pas qu'il soit nécessaire

de créer une nouvelle section pour cela ; dans le 2^e cycle, il y a une section consacrée aux langues vivantes qui pourrait convenir aux élèves doués d'aptitudes littéraires. Que leur manque-t-il pour entrer dans la section B ? Du latin. Demandons la création d'un cours facultatif de latin en 4^e et 3^e B. Les élèves de la division B pourront alors choisir entre la section B et la section D, mais ceux qui entreront en D seront des élèves scientifiques qui ne seront pas obligés d'apprendre la 2^e langue vivante.

M. *Labouesse* fait remarquer que l'enseignement facultatif du latin existait dans l'ancien enseignement moderne ; il donnait même d'excellents résultats puisqu'au lycée de Moulins, 12 élèves sur 25 avaient ainsi pu passer en mathématiques élémentaires et obtenir le baccalauréat ès sciences.

M. *Roudil* dit que M. Gros propose le fonctionnement parallèle des « cours » et des classes régulières ; outre la répercussion budgétaire qui peut être considérable le système des cours facultatifs et complémentaires prête à de nombreuses critiques.

M. *Bernès* ne peut répondre immédiatement à la question qui se présente d'une manière un peu trop improvisée ; elle lui paraît sortir un peu du projet de M. Grévy que nous étudions actuellement, mais on pourrait en reprendre plus tard la discussion.

M. *Labouesse* craint que si la section B du 2^e cycle est ouverte aux élèves de la division B du 1^{er} cycle, il n'en résulte l'abaissement du niveau des études latines dans le 2^e cycle et que dans la suite on ne soit amené à remplacer l'épreuve écrite de latin par une explication orale.

M. *Fedel* fait observer que deux questions importantes sont liées à la proposition de M. Gros, celle du « latin court » et celle de la 2^e langue ; la question a besoin d'être étudiée avec soin et la solution ne peut être donnée maintenant.

M. *Roustan* ne veut pas rechercher si la proposition rentre ou ne rentre pas dans le cadre de nos travaux ; mais il tient à dire qu'elle lui paraît très intéressante et qu'elle mérite d'être étudiée ; il propose que la question soit retenue et transmise aux Sociétés de professeurs.

M. *Gros* est chargé de présenter une note sur cette question et de la communiquer en particulier aux professeurs de lettres et de langues vivantes.

CLASSE DE 1^{re}

Même répartition et même observation.

PHILOSOPHIE

Classe peu chargée : les élèves ont 19 heures de classes régulières et 10 heures de classes facultatives.

M. *Roustan* désire cependant préciser l'influence de l'enseignement scientifique dans cette classe et sa répercussion sur l'enseignement philosophique. Les élèves qui ont fait des sciences ont peu à faire

de ce côté et ils se consacrent entièrement à la philosophie ; mais les autres qui suivent très difficilement les cours de physique négligent forcément l'enseignement principal de la classe. Serait-il possible d'alléger le programme de physique de cette classe ?

M. Wallon répond que le programme sera prochainement réduit ; le Conseil Supérieur s'en est occupé dans la dernière session.

MATHÉMATIQUES

	Classe	Etude
Philosophie	3	3
Langues vivantes	2	2
Histoire et géographie	3 1/2	3 1/2
Mathématiques	8	12
Physique et chimie	5	6
Sciences naturelles	2	2
Exercices de sciences	2	0
Dessin géométrique	2	0
Dessin d'ornement	2 (fac.)	0
	27 1/2 + 2 (fac.)	28 1/2
	56 + 2 (fac.)	

M. Grévy constate que la classe est, de toutes les classes de l'enseignement secondaire, la plus surchargée.

M. Moniot fait remarquer que certains élèves trouvent cependant le temps de préparer à la fois le baccalauréat de Mathématiques et celui de Philosophie.

M. Grévy pense qu'il ne faut pas attacher une grande importance à cet argument et que le fait pourrait s'expliquer de manière différente.

En présence de l'impossibilité de s'entendre pour diminuer l'horaire de cette classe, MM. Grévy et Gros demandent que certains enseignements soient facultatifs, ce qui a lieu pour la classe de Philosophie, beaucoup moins chargée. Auraient ce caractère facultatif les langues vivantes, les sciences naturelles et le dessin d'imitation. M. Meyer aurait désiré que le dessin d'imitation fût obligatoire dans cette classe. En l'absence des représentants intéressés, la question est réservée.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

Pour les élèves de la division B

(1^{er} cycle)

On a fait aux programmes de 1902 bien des critiques ; on n'a peut-être pas assez montré la souplesse d'un système pouvant se prêter à la résolution facile de nouveaux problèmes sans modifier l'esprit d'une réforme qui a déjà donné de bons résultats.

Au début des études secondaires, en 6^e, l'enfant choisit entre les 2 divisions qui se partagent le 1^{er} cycle :

1) la *division A* (classique) où le français est rattaché au latin ;

2) la *division B* (moderne) où le français, privé du latin, est étudié directement.

Il est faux de dire que la division B soit déjà une division de langues vivantes : les élèves des 2 divisions ont les mêmes programmes et le même horaire. Il n'est guère exact non plus de dire que les élèves de B apprennent plus de sciences que leurs camarades de A ; les programmes sont un peu plus copieux, mais les résultats sont à peu près les mêmes : l'expérience nous apprend que les enfants ne comprennent pas les premiers éléments des sciences quand leur esprit manque de maturité. Il semble donc plus juste de penser que le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire comprend une période de 4 ans pendant laquelle l'enfant apprend à se servir de sa langue naturelle pour traduire ses pensées avec ordre et méthode.

En quittant la classe de 3^e, l'enfant entre dans le 2^e cycle où ses aptitudes spéciales doivent atteindre leur complet développement. C'est bien ce qui se passe pour celui qui vient de 3^e A puisqu'il peut choisir entre 3 sections :

A latin-grec,

B latin-langues,

C latin-sciences.

Mais ce n'est plus vrai pour l'élève qui vient de 3^e B puisqu'il ne peut entrer que dans 1 section :

D sciences-langues.

Or, il est impossible de ne pas être frappé par les faits que les statistiques annuelles mettent en lumière. En 1910, le nombre des élèves qui fréquentaient les classes du 1^{er} cycle dans les lycées et collèges était de :

Division A

—
20.579

Division B

—
21.271

ce qui, par classe, donne une moyenne de :

5.145

5.318

Les 2 divisions ont donc très sensiblement le même effectif, celui de la division B étant même un peu supérieur.

Que deviennent tous ces élèves ?

Les 5.145 élèves de la division A ont une triple sortie, et même une quadruple sortie puisqu'ils pourraient abandonner le latin et passer dans la section D, ce n'est que très exceptionnellement que l'on voit des élèves passer de la division A du 1^{er} cycle dans la section D du 2^e. En tout cas, si les 5.145 élèves de la division A ont une grande liberté de choix, les 5.318 élèves de la division B ont enchaîné leur liberté dès leur entrée en 6^e : bon gré mal gré, s'ils veulent continuer leurs études, ils doivent entrer dans la seule section qui leur soit ouverte, la section D.

Nous touchons là au point faible de l'organisation de la division B du 1^{er} cycle et nous comprenons un peu pourquoi cette section laisse tant de mécompte. Dès la 6^e, c'est-à-dire dès l'âge de 10 ou 11 ans, l'enfant qui est entré dans la division B court le risque d'être dans une impasse ; ses parents qui ont choisi pour lui l'enseignement sans latin croyaient sans doute qu'il était destiné à ces carrières scientifiques tant convoitées et qu'il y réussirait mieux en commençant plus tôt l'enseignement des sciences ; certains proviseurs ont eu le tort de ne pas les détromper. Nombreux sont les parents qui, mal éclairés sur les aptitudes de leurs fils les ont engagés dans un engrenage : les élèves qui se trouvent dans ces conditions suivent tant bien que mal les classes, sans être arrêtés par des examens de passage d'ailleurs peu sérieux. Mais le moment vient où ils sont obligés eux-mêmes de constater qu'ils ont fait fausse route.

Pour remédier à cet inconvénient, on a proposé la création de nouvelles sections et des humoristes ont pu dire que la section E serait suivie d'une section F, qui elle-même pourrait avoir d'autres sœurs de plus en plus faciles et accommodantes. Nous croyons qu'il ne faut pas donner une prime à la paresse et au moindre effort, et que le nombre des sections déjà organisées suffit largement à toutes les aptitudes. Dès lors, nous sommes conduits à chercher la solution d'un autre côté et à voir comment les élèves qui sont entrés en 6^e B pourraient s'affranchir de l'obligation d'entrer en 2^e D.

Que faut-il pour cela ?

De même que les élèves qui désirent faire du grec ont, dès la 4^e A, un enseignement qui les prépare à entrer en 2^e A, — de même les élèves de la division B du 1^{er} cycle qui désirent faire des langues vivantes pourraient recevoir un enseignement du latin dans les classes de 4^e et 3^e B. Dans ces 2 classes, *le latin serait facultatif* au même titre que le grec est facultatif en 4^e et 3^e A.

Des élèves peu doués pour les sciences trouveraient un pont qui leur permettrait d'entrer assez tôt dans une section plus conforme à leurs aptitudes littéraires. On ne leur imposerait pas une très grande surcharge, les classes B du 1^{er} cycle étant très peu remplies ; ils pourraient même être dispensés de certains enseignements tels que la comptabilité, le dessin géométrique, quelques parties des mathémati-

gues ou de la physique. Sans rien perdre de leurs aptitudes scientifiques, les bons élèves pourraient profiter des résultats bienfaisants d'une instruction latine et seraient en état de choisir la section C, tout aussi bien que la section D.

Ainsi le libre choix qui serait offert aux élèves de la division B du 1^{er} cycle, soit du côté littéraire par l'entrée dans la section B, soit du côté scientifique par l'entrée dans la section D permettrait à chacun d'assurer le complet développement de ses facultés particulières.

Reprenons le tableau des études secondaires.

Au début, l'enfant peut choisir entre 2 divisions :

- A français-latin,
- B français sans latin.

Deux ans après, et sans l'engager encore dans aucune voie, une première option peut lui préparer quelques indications pour l'avenir :

- en 4^e et 3^e A : grec facultatif,
- en 4^e et 3^e B : latin facultatif.

Ce n'est que deux ans plus tard, vers l'âge de 15 ans, que l'enfant serait amené à choisir définitivement au mieux de ses aptitudes :

- celui qui a suivi A : A latin-grec,
B latin-langues,
C latin-sciences.
- celui qui a suivi B : B latin-langues,
D français-sciences.

En dehors du latin facultatif qui serait à organiser en 4^e et 3^e B, aucune autre création ne serait nécessaire. Il s'ensuivrait seulement un allègement dans les sections scientifiques, les plus surchargées de toutes les sections. Par cela même que les élèves de 3^e B qui désirent faire des langues vivantes pourraient entrer dans une section leur convenant, il serait contraire au principe de cette option même d'imposer aux élèves de la section D l'étude très imparfaite d'une nouvelle langue vivante ; comme leurs camarades de A et de C, ils chercheraient seulement à perfectionner la langue vivante qu'ils connaissent déjà.

Il y a mieux encore. Chaque section, nettement caractérisée par un enseignement principal, retrouverait cette concentration de l'effort en vue d'un but précis et serait un peu affranchie de cette diversité encyclopédique particulière à certaines sections. Savoir bien une matière vaut mieux que de patauger péniblement à travers deux matières mal comprises.

Les langues anciennes, les langues vivantes aussi bien que les sciences auraient leur part dans la formation des intelligences ; mais chaque discipline ayant sa part bien à elle n'empièterait pas sur tous les domaines.

C. Gros.

ALENÇON ET CAHORS, IMPRIMERIES A. COUESLANT. — 2.061
